

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
4 – 2026 / N°4**

SEANCE du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES : Contre : 0 Pour : 15 Abstention : 0
Date de la convocation : 24.03.2026

L’an deux mil vingt- six et le sept avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARMICHAEL Benoit, Maire.

Présents : CARMICHAEL Benoit, BUND Roland, MANENT Corinne, ETENEAU Bertrand, VIAL Anne-Claire, NOYER Isabelle, MANENT Anthony, DENIS-OGIER Christelle, ROCHÉ Daniel, ROUX Nathalie, LARTIGUE David, VEGA Marie, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, JARILLOT Quentin

Objet : Règlement Intérieur

Monsieur le Maire à la suite de la mise en place du nouveau Conseil municipal, a expliqué que dans les communes de 1 000 habitants et plus, il est obligatoire de mettre en place un règlement intérieur. Il a été distribué à l’ensemble des membres un projet de règlement intérieur afin de l’étudier.

Le bureau propose de retenir le règlement intérieur en page suivante.

Le Conseil municipal,

A l’unanimité et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d’adopter le règlement intérieur en page suivante.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 08.04.2026

Le Maire

Benoit CARMICHAEL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 09.04.2026
Et de la réception en Préfecture le 09.04.2026
Le Maire